

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les
infos de ce numéro et
sa version audio sur le
site de la Délégation
[https://apf-
francehandicap35.org/](https://apf-francehandicap35.org/)



SOMMAIRE

Page 1 :
Édito ,sommaire
agenda

Pages 2 à 9 :
Actualités Nationales

Décès de Jacques Chirac
Rentrée scolaire
Compensation du
handicap
Polyhandicap : une si
longue attente
Brèves

Pages 10 et 11 :
Infos nationales APF
AG de Lille 29 Juin 2019
Dons et Legs

Pages 12 à 14 :
Infos territoriales
Rentrée scolaire en Ille
et Vilaine
Habitat Groupé :
EPI Bretagne
Aides à la mobilité
Formations des
acteurs associatifs APF
France handicap

Pages 15 à 17 :
Infos DD35
Écho groupe EPO
Handidon, Braderies
Café Citoyen Nouvelles
des groupes

Pages 18
Agenda des activités

Page 19 à 21
Portrait
Représentants APF
France handicap Focus
sur Louis Le Guern
Pages 22 et 23
Culture, loisirs

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Édito

Venez participer !

La rentrée a bel et bien sonné après ce bel et chaud été qui, je l'espère, a été reposant et profitable à tous.

Avec elle, s'est déployé son panel de projets et d'actions portés par notre Délégation.

L'équipe des salariés et du CAPFD (Conseil APF de Département) sera heureuse de vous retrouver à ses côtés que ce soit dans les activités proposées ou les rendez-vous programmés : ateliers, sorties, animations diverses, opérations ressources avec notamment la nouvelle édition d'HandiDon.

Le point d'orgue de cette rentrée sera l'assemblée départementale le vendredi 18 octobre à laquelle vous êtes tous invités...

Vous pouvez également rejoindre le Groupe Initiatives et participer activement aux actions militantes mises en place par la Délégation pour développer l'accessibilité (un nouveau baromètre est annoncé), mener des actions de sensibilisation, faire évoluer les services d'aide à la personne (thème de la prochaine assemblée départementale), favoriser la proximité en soutenant les Groupes Relais... autant d'actions dont l'objectif est l'inclusion de tous dans la société et la cité.

Votre soutien, vos encouragements et votre participation, en cette nouvelle saison associative, seront autant de témoins de la vitalité de notre mouvement, ils permettront de porter nos valeurs sur tout le département.

Alors n'hésitez pas à pousser la porte et faire vivre avec nous notre projet associatif « Pouvoir choisir, Pouvoir d'agir ».

Je vous souhaite à tous une rentrée pleine de dynamisme.

Patrick Aubry,
Représentant du Conseil APF France handicap de Département.

Ne manquez pas :

A la Une : La rentrée scolaire en question (p 3 à 5)
La rentrée en Ille et Vilaine (p 12)
L'agenda de l'automne (p 18)
Portrait : Nos représentants (p. 19, 20 et 21).





DÉCÈS DE JACQUES CHIRAC, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Jacques Chirac, ancien Président de la République, est décédé ce jeudi 26 septembre.

Ce dernier a œuvré pour l'emploi des personnes en situation de handicap (loi du 10 juillet 1987-qui oblige les entreprises de plus de 20 salariés à employer au moins 6 % de personnes en situation de handicap) et a participé à la création de la loi de 2005 sur la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (qui a permis notamment la création des Maison départementales des personnes handicapées).

Il est également le seul homme d'état français en exercice à s'être déplacé à un congrès d'APF France handicap (en 2003).

Le magazine Faire Face lui consacre un article :

Jacques Chirac : un engagement fort au service de la politique du handicap
Jacques Chirac vient de décéder jeudi 26 septembre. Cette figure de la vie politique française aura marqué de son empreinte la politique du handicap. Et pas seulement lors de son double mandat présidentiel.

« Je voudrais marquer ce quinquennat par trois grands chantiers, mais qui ne sont pas de pierre. »

Le 14 juillet 2002, deux mois après sa réélection à la présidence de la République, Jacques Chirac dresse les priorités de son second mandat. Elles portent ainsi sur l'insécurité routière, le cancer et « les handicapés qui, en France, n'ont pas encore trouvé leur place convenablement de façon digne ».

Lire la suite sur : [Magazine Faire Face](#)



A l'Association des Paralysés de France
A tous ceux qui la partissent,
A Marie-Sophie Desautels, sa Présidente,
un hommage à l'aut d'imagination, de
dynamisme, d'audace et de
combativité déployés au service de
l'intégration des personnes en situation de
handicap dans la société française.
En témoignage de mon estime et de
mon amitié.

Chirac
J. CHIRAC
12 juillet 2003

L'image provient de l'article de la page Facebook APF France handicap : <https://www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance/posts/10162361966855707>



• RENTRÉE SCOLAIRE 2019 : QUOI DE NEUF ?

•• Quelques chiffres

En douze ans, le nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire a triplé passant de 118 000 à 338 000. Il reste environ 80 000 enfants handicapés qui ne suivent pas une scolarité en milieu ordinaire : 8 000 sont en milieu hospitalier et 70 000 en établissement médico-social.



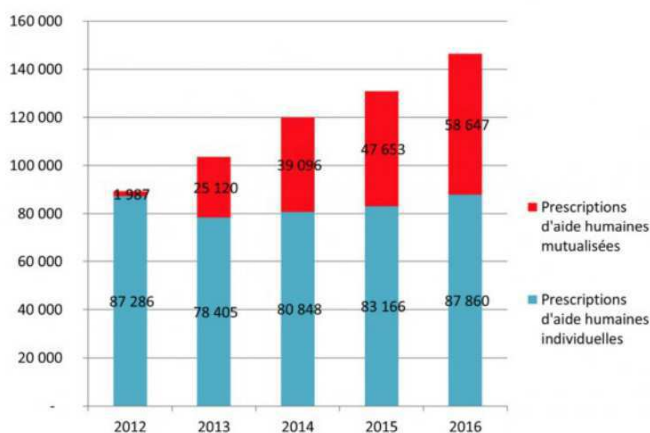
Le besoin d'accompagnement des élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire par des auxiliaires de vie scolaire (AVS dont l'appellation officielle est AESH) augmente lui aussi chaque année de façon importante. Il a été multiplié par six entre 2006 et 2018.

•• Les PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)

• « École de la confiance »

La loi pour une école de la confiance, promulguée fin juillet, étend l'âge de scolarité obligatoire aux enfants dès 3 ans, ce qui devrait concerner 25 000 écoliers supplémentaires. Elle crée dans chaque département des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) qui devraient constituer un réservoir de moyens et de personnels apportant une aide mutualisée aux élèves en situation de handicap.

Présenté comme la grande nouveauté de la rentrée 2019, cette organisation ne vient en fait que systématiser une façon d'organiser l'accompagnement des enfants handicapés qui est apparue en 2012 sous l'appellation d'«accompagnement mutualisé ». Depuis 2012, cette formule s'est beaucoup développée puisqu'elle concerne déjà près d'une décision sur deux de la Commission de la MDPH (CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).



Sources : RAP de la MIES de 2013 à 2016

Dans cette organisation, la CDAPH dans sa décision qui reste individuelle, ne précise plus le nombre d'heures d'accompagnement dont l'élève a besoin (8 heures, 12 heures, temps plein...) mais délègue l'appréciation du besoin à l'établissement où l'élève sera scolarisé, à charge pour celui-ci de distribuer les heures d'accompagnement mutualisé dont il dispose entre les différents élèves handicapés qui y sont inscrits. C'est alors aux directeurs d'établissement, voire aux auxiliaires de vie scolaire (AVS), de répartir leurs heures hebdomadaires entre les enfants qu'ils doivent épauler. De manière arithmétique, souvent, faute de disposer d'informations précises sur eux.

Le ministère de l'Éducation Nationale devient donc, de fait, décisionnaire sur le nombre d'heures nécessaires pour les enfants bénéficiant d'une notification d'accompagnement mutualisé. Avec le risque que son rôle de gestionnaire ne l'emporte sur sa mission de pédagogue. Et que ce soit une façon de masquer le manque de moyens d'accompagnement mis à disposition (on se souviendra qu'à la rentrée 2018, au moins 750 enfants se sont retrouvés sans aucun accompagnement)

● RENTRÉE SCOLAIRE 2019 : QUOI DE NEUF ?

Voir aussi nos infos territoriales en page 12"

●● Les PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) suite

Pour le ministre de l'éducation nationale (Jean-Michel Blanquer), le PIAL qui vise à rendre systématique cette façon de faire, ne peut que constituer un progrès : il permettrait « plus de réactivité et plus de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain ». Le coordonnateur du PIAL recensera sur son secteur, les besoins en accompagnement notifiés par la CDAPH. Et il estimera les besoins nouveaux. Les Auxiliaires de vie scolaire (AESH) seront alors pré-

affectés. « Nous voulons organiser un grand « service public de l'école inclusive ». Cette nouvelle philosophie peut se résumer en une formule simple : « Avant, tu devais attendre un AESH pour aller à l'école ; maintenant, tu vas à l'école, un AESH t'attend. » affirme Jean-Michel Blanquer dans une interview au journal Ouest -France.

À la rentrée 2019, les PIAL concerneront : 1 une école primaire sur 5, un collège sur 4



(principalement ceux qui disposent déjà d'une unité d'intégration appelée ULIS) et un lycée professionnel sur 7 (principalement ceux qui disposent déjà d'une

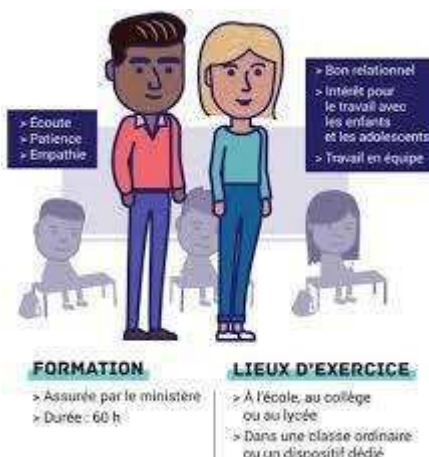
●● Auxiliaires de Vie Scolaire (AESH) : quelles avancées ?

Les accompagnants des élèves handicapés ne seront plus recrutés sur des contrats courts, de quelques mois ou d'un an. Tous les AESH bénéficieront désormais d'un CDD de trois ans, renouvelable une fois avant un contrat à durée indéterminée (CDI). Le ministère de l'Éducation nationale aura donc à sa disposition un corps d'AESH étoffé (4 000 recrutements en 2019, comme en 2018). Il lui sera dès lors plus facile de les suivre, de les former (60 h de formation sont prévues) et de les mobiliser pour la rentrée.

C'est une avancée mais ne ce n'est pas la fin de la précarité : les AESH devront patienter six années avant de bénéficier d'un CDI, mais surtout, beaucoup d'entre eux seront toujours contraints de travailler à temps partiel. Et donc d'avoir un revenu limité. Seulement un tiers des AESH pourrait bénéficier d'un emploi à temps plein si le temps partiel à l'école est complété par des heures d'accompagnement sur les temps extra-scolaires (garderie, centre de loisirs, etc.) financé par un second employeur (mairie notamment).

Le couac de la rentrée : AVS et AESH licenciés.

Le syndicat Sud Éducation a dénoncé dès juillet l'absence de transformation des contrats de travail d'Auxiliaires de Vie Scolaire et d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap, entraînant un licenciement de fait. De nombreux contrats d'AESH en CDD n'ont pas été renouvelés et de nombreux contrats d'AVS en PEC-CUI (emplois aidés) n'ont pas été transformés en CDD, sans que les quotas horaires des autres collègues en soient revalorisés.



●● La formation des enseignants

Elle devrait être renforcée. « Les enseignants ne doivent pas se sentir seuls. Ils doivent pouvoir bénéficier de l'appui des accompagnants, des professionnels extérieurs et d'une formation de qualité » affirme le ministre. L'éducation nationale va inclure de nouveaux modules dans la

formation initiale des professeurs, de façon à ce qu'ils aient une meilleure connaissance du handicap et mettre en place une nouvelle plateforme de ressources à la disposition des enseignants et des AESH : « Cap école inclusive ».



● RENTRÉE SCOLAIRE 2019 : QUOI DE NEUF ?

●● La coopération avec les établissements médico-sociaux (ESMS).

Elle devrait être renforcée : le ministre de l'éducation nationale et la secrétaire d'état aux personnes handicapées (Sophie Cluzel) ont réuni les directeurs des ARS (Agences régionales de santé) et les recteurs d'académie pour renforcer la coopération entre les institutions médico-sociales et les établissements scolaires. « C'est une vraie révolution affirme Sophie Cluzel, les professionnels spécialisés du secteur médico-social – éducateurs, psychomotriciens, orthophonistes... – vont entrer dans l'école, y apporter leurs compétences et apprendre à travailler avec les enseignants au service de l'élève ». Une expérimentation avec les

professionnels du secteur médico-social sera conduite dans chaque académie (ou chaque département ?) à partir de la rentrée 2019. Le PIAL expérimental désigné bénéficiera ainsi de l'appui des professionnels du secteur médico-social, coordonnés en pôle de ressources. Cette expérimentation, si elle devait se généraliser, se heurte à une difficulté pratique : dispose-t-on d'un vivier suffisant de professionnels médico-sociaux pour alimenter ces partenariats ? Les SESSAD (Services d'éducation et de soins spéciaux à domicile) ont des listes d'attente dépassant plusieurs années, et beaucoup d'associations gestionnaires en

lien avec le handicap n'ont pas embauché (du moins de manière significative) cette année.

Ce rapprochement entre l'éducation nationale et les ESMS devraient également se concrétiser par la création dans les écoles ordinaires de 50 nouvelles Unités D'Enseignement Externalisées (UEE) où des enfants inscrits en ESMS suivraient une partie de leur scolarité dans les locaux d'une école de proximité.



● AIDANTS, CES INVISIBLES DU DOCTEUR HÉLÈNE ROSSINOT



Hélène Rossinot, médecin de santé publique, consacre un livre aux « Aidants, ces invisibles ». Méconnus, voire maltraités par les professionnels de santé, ils seraient 11 millions en France.

Voici ce que dit la quatrième de couverture :

"En France, près de 11 millions de personnes prennent chaque jour soin d'un proche âgé, malade ou handicapé. Qui sont ces « aidants » ? Peut-être vous, votre conjoint, l'un de vos parents, l'un de vos enfants ; des femmes et des hommes, actifs ou retraités, adolescents, voire tous petits, qui ne sont reconnus ni par la loi ni par la société, et qui mettent souvent leur travail, leur scolarité, parfois leur santé en danger en ne comptant ni leur temps ni leurs efforts dans l'accompagnement de leurs proches.

Le Dr Hélène Rossinot livre ici une analyse inédite et de grande ampleur sur ce sujet brûlant. En découvrant les témoignages d'aidants qu'elle a rencontrés et qui tentent, en équilibre précaire sur le fil de leur vie, de continuer à avancer, on s'indigne, on s'émeut, on s'interroge.

À quand une reconnaissance officielle ? Quelles solutions apporter à ce qui peut devenir un calvaire quotidien ? Hélène Rossinot répond à toutes ces questions et présente, à travers un « parcours de l'aidant », des propositions concrètes... et urgentes. Il est temps de prendre conscience que ce sujet nous concerne tous et de porter un autre regard sur ces personnes qui bouleversent leur quotidien par amour.

30% des bénéfices du livre sont reversés à des associations.
Sortie en librairie le 4 Septembre 17€

Bonne lecture !

Source BIP Blog d'information des parents <http://interparents.blogs.apf.asso.fr/archive/2019/09/04/conseil-de-lecture-aidants-ces-invisibles-dr-helene-rossinot-119088.html>

Vous aidez un proche en situation de handicap ? Participez aux sensibilisations/formation des aidants proches et familiaux proposées par APF France handicap lien : [RePairs Aidants](#)



● LA COMPENSATION DU HANDICAP EN CHANTIER

La secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, a semblé accueillir avec bienveillance les recommandations que lui ont présentées le 10 juillet les groupes de travail préparatoires à la conférence nationale du handicap qui devrait se tenir à l'automne.

3 groupes de travail ont planché principalement sur la question de la compensation du handicap et de la meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap. Parmi les propositions, on relève la demande d'intégration dans la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) des temps de préparation des repas et de vaisselle et l'assurance d'une aide-ménagère aux personnes vivant seules, aide qu'il devrait être simple de solliciter. Mais surtout, le groupe de travail reprend une demande forte des personnes : l'aide à la parentalité. Par ailleurs, une mission sur une meilleure prise en charge des aides techniques devrait être confiée à une personnalité dont le nom n'a pas encore été révélé. De son côté, la secrétaire d'état a rappelé que pour elle, la

« *priorité des priorités* » consiste à améliorer le fonctionnement des MDPH : qu'elles rendent leurs décisions plus vite, que les démarches soient plus simples, qu'il y ait moins d'inégalités territoriales. Pour cela, elle envisage la création d'une commission nationale de contrôle et d'appui. Elle affirme aussi que les délais de traitement seront publiés et qu'un système informatique commun facilitera leur gestion. Ces propositions doivent maintenant faire l'objet d'arbitrages financiers. En effet, sans moyens supplémentaires, les préconisations pourraient rester vaines. Sans prendre d'engagement chiffré, la secrétaire d'état n'a pas semblé écarter l'idée qu'en effet, il lui faudrait des moyens supplémentaires.

Faute de quoi, la conférence nationale du handicap ne serait qu'un rendez-vous manqué.

La CNH aura-t-elle lieu ?

Maintes fois annoncée, la Conférence Nationale du Handicap a été à nouveau repoussée et prévue au second semestre 2019. La loi du 11 février 2005 a institué ce rendez-vous triennal de l'action gouvernementale envers les personnes handicapées, ce qui fait que l'échéance est désormais en retard de deux ans sur le calendrier légal. Le handicap est-il toujours une priorité du quinquennat ?

● POLYHANDICAP : UNE SI LONGUE ATTENTE

L'amendement « Creton », du nom du comédien Michel Creton qui l'avait défendu, permet depuis 1989 le maintien dans un établissement pour enfants handicapés de jeunes en attente d'une place dans une structure pour adultes



25 ans après sa création, le dispositif concernait déjà 5 700 jeunes handicapés qui présentaient le plus souvent des handicaps et des incapacités plus sévères que le reste des jeunes handicapés accueillis en établissement. Depuis la situation n'a pu que s'aggraver en raison du manque de création de places

en établissement pour adultes : nous le constatons tous les jours dans le département dans le secteur du polyhandicap. Ainsi, les jeunes polyhandicapés

maintenus après 20 ans en établissement pour enfants représentent près de 11 % de la population accueillie dans ces établissements et parmi eux plus de 1 sur 10 attend toujours à 25 ans une place en MAS ou en FAM. Le maintien au titre de l'amendement Creton est donc à la fois plus fréquent et plus long pour eux que pour

les autres formes de handicap. On doit également souligner que les places occupées par ces jeunes adultes sont autant de possibilité d'accueil qui font défaut pour l'admission des enfants en situation de polyhandicap dans les établissements.

L'étude complète est à lire dans : Les dossiers de la DREES n° 36 (juin 2019)

● POLITIQUES DU HANDICAP

● Vie Autonome – Pas de levée de la barrière d'âge !

Le Gouvernement n'envisage pas de lever l'âge (60 ans) à partir duquel les personnes handicapées ne peuvent plus demander la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et relèvent alors de l'aide aux personnes âgées dépendantes, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

(APA). Cette dernière est plus restreinte et contraignante, potentiellement récupérable sur les biens du bénéficiaire après son décès. La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées renvoie la question au débat plus général qui va s'engager sur le financement de la perte d'autonomie et sur les

retraites. La levée de la barrière d'âge aurait un impact financier très important qui pourrait entraîner la participation financière des personnes.

● La langue des signes à la sauce Ponce-Pilate

Interrogée début septembre au sujet de l'inscription dans la Constitution de la Ve République de la Langue des Signes Française, la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées n'a pas tranché même si elle reconnaît que cette inscription pourrait favoriser le développement et la reconnaissance de cette langue.

Il reste toutefois difficile de vérifier le lien entre

Bonjour

La main part de la bouche.
Un mouvement suffit.
Et ... le sourire en plus.



le niveau de reconnaissance de cette langue et l'ampleur de son usage. Au niveau européen cette reconnaissance a des niveaux divers : le plus souvent législatif mais parfois constitutionnel comme en Autriche, en Finlande ou en Hongrie.

● Les chiens d'assistance acceptés dans tous les lieux publics.

Une circulaire, publiée en août, rappelle l'obligation faite à tous les lieux publics, transports, établissements recevant du public dont ceux d'enseignement, d'accepter les chiens guides ou d'assistance sans aucune restriction. Elle demande aux préfets d'appuyer les actions d'information et de

sensibilisation à ce sujet et d'enjoindre les services de police et de gendarmerie à sanctionner les infractions. Cette circulaire intervient un an après une succession de refus très médiatisés et réprochés mais non sanctionnés.



● RESSOURCES ET COMPENSATION

● L'AAH en danger !

Mi-juillet, plusieurs associations ont dénoncé le projet de fusion de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) au sein du futur Revenu Universel d'Activité (RUA). Ce dernier

pourrait remplacer tous les minima sociaux dont les bénéficiaires seraient soumis à une obligation de

retour ou recherche active d'emploi. Elles dénoncent l'absence de prise en compte de la "spécificité du handicap", et rappellent que l'AAH est attribuée depuis 1975 sur critères médicaux et sans contrepartie et qu'elle ne saurait être absorbée dans le RUA, prévu en référence à la valeur travail qui leur est de fait, pour une grande majorité, inaccessible. Les impératifs gouvernementaux ne doivent en aucun cas se traduire par une atteinte aux droits des personnes en situation de handicap.





● ACCESSIBILITÉ

●● Logements neufs : encore des dérogations !

En juillet, l'annonce d'un projet de décret introduisant de nouvelles dérogations dans la construction de logements neufs a engendré une vive protestation de la commission permanente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH). Ce projet permettrait notamment de bâtir des immeubles sans ascenseur quel que soit le nombre

d'étages, en contradiction totale avec la volonté gouvernementale, affichée quelques mois auparavant, d'abaisser le seuil d'installation obligatoire d'un ascenseur aux immeubles de 3 étages et plus. Le CNCPH, fort de son expérience de 3 grandes lois relatives à l'accessibilité en l'espace de 44 ans, a dénoncé, dans un courrier au premier ministre, la forte propension de certains acteurs de la

construction et du logement à vouloir toujours déroger aux obligations d'accessibilité et regrette que l'engagement du Président de la République à faire du handicap 'une priorité' du quinquennat ne se concrétise pas dans les faits.

●● La Cour Européenne des Droits de l'Homme valide l'inaccessibilité

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a jugé, en juillet dernier, qu'il suffisait qu'une personne handicapée ait accès à un cinéma pour que son droit à une vie privée et familiale soit respecté, même si ce cinéma ne diffuse pas le film qu'il souhaite aller voir.



La Cour estime qu'il n'y a pas de droit d'accès à un cinéma particulier pour y voir un film spécifique, du moment qu'il y a un accès général aux cinémas se trouvant dans les environs proches. Cette décision concerne également tous les spectacles ludiques, culturels ou sportifs et s'impose à tous les pays de la Communauté Européenne.....

●● Transports : à la SNCF « Accès Plus » change de fonctionnement.

Le numéro de téléphone du service d'assistance aux voyageurs handicapés Accès Plus de la SNCF a changé.

Il faut désormais faire le 36 35 puis #45 pour réserver une prestation 7 jours sur 7 de 7h à 22h. Ce numéro précédemment payant est devenu gratuit le 1er juillet, sous la forme d'un appel local non surtaxé depuis une ligne fixe, mais les opérateurs de téléphonie mobile peuvent appliquer une tarification plus

coûteuse.

La réservation par courriel est, elle, supprimée alors qu'elle s'avérait pratique, notamment pour les clients sourds ou privés de la parole ; Le site web de réservation de billets pour voyageurs handicapés n'existe plus, cette opération s'effectuant à partir de Oui SNCF. Un achat ne s'accompagne toujours pas de la réservation de l'assistance, les voyageurs handicapés devant l'effectuer auprès d'Accès Plus.

A noter les conditions générales d'utilisation d'Accès Plus (dont les dimensions maximales acceptées pour les fauteuils roulants) sont noyées dans les 244 pages d'un document que la compagnie n'a pas encore actualisé.

●● Accessibilité des transports : la justice reconnaît un droit d'accès aux personnes en situation de handicap à tous les services proposés à bord des voitures SNCF.

La cour d'appel de Toulouse a sanctionné l'inégalité d'accès aux prestations prévues dans le contrat de transport SNCF entre les voyageurs handicapés et valides. Un voyageur, en fauteuil roulant électrique, s'était plaint de ne pouvoir accéder aux toilettes de bord ni à la voiture-bar. La Cour a rappelé que le transporteur doit assurer à tous ses clients un transport dans des conditions normales d'hygiène, de sécurité, de confort et de dignité. La compagnie va devoir pro-

poser un service à la place aux voyageurs qu'elle prive de mobilité à bord de ses trains.

accès plus



● EMPLOI

●● Réforme de la fonction publique.

La loi de réforme de la fonction publique, publiée début août, contient un certain nombre de dispositions qui concernent directement les agents handicapés :

- ⇒ une procédure de promotion dérogatoire au droit commun et l'élargissement du champ des handicaps pris en compte ;
- ⇒ la création d'un référent handicap chargé d'accompagner les agents tout au long de leur carrière. Ces dispositions devraient inciter des agents à faire reconnaître leur qualité de travailleur handicapé et améliorer le respect de

l'obligation d'emploi.

- ⇒ La loi maintient l'existence du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dont on pouvait craindre la disparition. Une ordonnance doit prochainement renforcer la formation des agents en situation de handicap, ainsi que ceux plus exposés aux risques d'usure professionnelle, afin de favoriser leur évolution professionnelle.
- ⇒ A noter, la loi restreint le droit de grève dans la fonction publique territoriale lorsque la continuité de certains services n'est pas assurée, notamment en matière scolaire et pour les

personnes âgées ou handicapées, en obligeant notamment un préavis de 48 heures.



●● Emploi dans la fonction publique : modification des interventions du FIPHFP

Fin juin, 3 décrets modifient, à compter du 1er janvier 2020, le champ d'intervention du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

- Le financement de certaines actions est supprimé : aides à des organismes, outils de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, dépenses d'études, accessibilité des locaux autres que professionnels ;

- un coefficient multiplicateur pour certains agents handicapés ayant dépassé 50 ans est introduit
- la prise en compte des achats auprès d'Entreprises Adaptées, d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou de travailleurs indépendants handicapés est modifiée
- un délai de 3 ans est accordé aux employeurs publics qui atteignent ou dépassent le seuil de 20 employés pour se

mettre en conformité avec l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés

- une dérogation est introduite, limitée dans le temps et au nombre de 3 jours par semaine, permettant le télétravail aux employés handicapés.

●● Emploi : maintien de la retraite anticipée.

Le projet de réforme des retraites préconise que les pensions soient calculées en fonction de points acquis au regard de l'activité professionnelle, selon un barème identique pour tous les salariés mais avec des adaptations pour certaines professions ou situations. C'est notamment le cas pour les travailleurs



handicapés qui continueront à bénéficier d'un droit au départ anticipé dès 55 ans avec des améliorations. Un projet de loi devrait être déposé au Parlement cet automne, pour une mise en œuvre en 2025.



● AG de Lille le 29 juin 2019

L'Assemblée Générale (AG) d'APF France handicap s'est tenue à Lille, le 29 juin dernier. Pascal Royer, élu du CAPFD (Conseil APF de Département) d'Ille-et-Vilaine) y représentait notre Délégation. Il nous en retranscrit, ci-dessous, l'essentiel :

Une énergie renouvelée au service de la défense des droits des personnes

2018 : une année historique pour APF France handicap.

L'adoption de notre nouveau projet associatif trace un chemin solide sur lequel avancer. Malgré des ressources en baisse en 2018 dans notre secteur en gestion directe, en particulier les dons collectés – ce qui génère cette année un léger déficit dans ce secteur –, notre situation financière d'ensemble s'améliore et reste particulièrement saine. Les efforts engagés depuis 2012 par l'ensemble des acteurs se poursuivent et participent à la reconquête progressive de l'indispensable indépendance financière de notre mouvement associatif.

2018 : Un congrès et un nouveau projet associatif Une place à défendre dans la concertation

2018: Constats:

Ressources : le gouvernement souffle le chaud et le froid

Accessibilité : encore du retard

Logement : une nouvelle discrimination

Compensation : des travaux en cours

Emploi : des perspectives et des inquiétudes

Aidants familiaux : oui à la solidarité mais nationale

Éducation : ne pas réduire le sujet à l'accompagnement

Santé : pour une prise en compte des personnes en situation de handicap

Médico-social : vers une transformation de l'offre de service

Une stratégie de recours juridique dans tous les domaines

2018, une nouvelle dynamique, notamment engagée avec notre nouveau nom, notre congrès et notre nouveau projet associatif, nous a permis d'être sur tous les fronts. Une dynamique annonciatrice des mobilisations à venir en 2019 avec le renouvellement de notre démocratie interne, notre présence renforcée dans le débat public et la Caravane APF France handicap "En route pour nos droits !"



2018, le tournant inclusif et en route pour nos droits ! Pour que la "priorité au handicap" devienne une réalité

● La Caravane « En route pour nos droits » : quelles suites ?

Qu'en est-il en Bretagne ?

Le 29 juin dernier, l'Assemblée Générale de Lille a adopté la motion « En route pour nos droits » pour que la priorité au handicap devienne une réalité. Cette motion reprend en grande partie la lettre ouverte qui avait été adressée au Président de la République avec nos 5 revendications majeures (voir Han'Dizou précédent). Cette motion sera portée au Président de la République et à son Gouvernement et chaque Délégation est invitée à la remettre aux parlementaires.



- Cette caravane a été une occasion de rencontres avec les départements limitrophes (Sarthe, Mayenne) malgré des réalités de travail très différentes.

- Important d'agir ensemble et de poursuivre le travail avec nos voisins (72-53)

- Attentes importantes, notamment du rendez-vous avec le gouvernement puis déception car rien de concret et report de la Commission Nationale du Handicap (CNH - pas de date fixée alors)

- Décision en CAPFR (Conseil APF de Région) de l'organisation d'une mobilisation régionale à la veille de la CNH. Souhait de maintenir la pression et de conserver le dynamisme. Un appel est lancé auprès des Délégations bretonnes. Idée de mener une action marquante, chacun dans son département avec une identité régionale (plus marquant médiatiquement) : écrire au Président, continuer à faire signer la pétition...

- Un article, retraçant le parcours « jour après jour » est paru dans Han'Dizou en juillet.



● **APPEL AUX DONNS**

Vous souhaitez faire un don pour soutenir les actions de proximité que les délégations APF France handicap mènent partout en France : pour les personnes en situation de handicap, leur famille et proches et contre la solitude, l'exclusion liées à la situation de handicap.

Vos dons n'ont jamais été aussi nécessaires et importants qu'aujourd'hui.

Votre choix est un acte solidaire garanti pour construire ensemble, une société ouverte à toutes et à tous.

Votre geste compte, un grand merci

APF France handicap est reconnue d'utilité publique, les dons permettent une déduction fiscale, APF France handicap est par ailleurs agréée par le Comité de la charte du don en confiance, et agit sous contrôle interne et externe.

Vous souhaitez faire un don :

Délégation APF France handicap

40 Rue Danton, 35700 Rennes tél 02 99 84 26

66 APF France handicap dons en ligne :

<https://don.apf-francehandicap.org>



● **LES LEGS, UN ENJEU POUR LA DÉLÉGATION**

3 possibilités pour exprimer votre solidarité :

Le legs

Le legs vous permet de transmettre, après votre décès, tout ou partie de votre patrimoine à l'association.

La donation

La donation vous permet de donner, de votre vivant, un bien immobilier (ou un terrain, une somme d'argent, du mobilier...) à l'association, de façon immédiate et irrévocable.

L'assurance-vie Vous pouvez désigner l'association comme bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie, intégralement ou partiellement.

Qu'est-ce qu'un legs ?

Le legs permet la transmission, après son décès, de tout (legs universel) ou partie (legs particulier) de son patrimoine à l'association.

Le legs se fait par la rédaction d'un testament, déposé ou non chez un notaire. Le testament ne prend effet qu'au décès de la personne qui le rédige. Celle-ci garde, jusqu'à son décès, la pleine propriété du patrimoine légué et peut en disposer comme elle le souhaite. Le testament,

qu'il soit déposé ou non chez un notaire, peut être modifié à tout moment par son rédacteur.

Les legs constituent pour notre délégation un enjeu important en terme de développement. Augmenter notre capacité financière, c'est également améliorer notre offre de service au bénéfice des usagers, permettre à des enfants et des adultes en situation de handicap de vivre dignement. Donner à une association caritative, comme APF France handicap, qui œuvre chaque jour pour le mieux vivre des personnes en situation de handicap est un geste de grande générosité à la symbolique forte.

3 bonnes raisons de donner du patrimoine à l'APF France handicap

> Vous profitez de dons exonérés APF France handicap reconnue d'utilité publique, est exempte de tous droits de succession sur le patrimoine qui lui est légué.

> Vous bénéficiez d'une écoute attentive

Quel que soit votre projet de transmission, que vous alliez au bout ou non avec APF France handicap vous serez

toujours reçu par les équipes de l'association avec écoute et attention. Au siège et dans certaines régions, les équipes sont en effet là pour vous accueillir et vous guider jour après jour

> Vous rencontrez une Famille de cœur

Certains bienfaiteurs aiment garder contact avec l'association tout au long de l'année, une équipe locale est dédiée à votre écoute

- Pour vous accueillir à la délégation APF d'Ille et Vilaine
- Pour vous renseigner sur les projets locaux
- Pour entretenir un lien simple et chaleureux avec les bienfaiteurs qui le souhaitent

Monique 06 52 20 39 97

Daniel 07 82 35 17 51

Serge 06 74 37 98 57

Stéphane 06 31 38 92 93

Par courrier : APF France handicap - référents legs 40 rue Danton - 35200 RENNES

Par email : dd.35@apf.asso.fr

• LA RENTRÉE SCOLAIRE EN ILLE ET VILAINE

Voir aussi les informations nationales sur ce sujet en pages 3 à 5

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) se

déployeront sur le département de septembre 2019 à septembre 2020 : ils ont pour objet principal la coordination des moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

Tous les élèves accompagnés sont concernés :

école, établissement scolaire public ou privé sous contrat.
Rentrée 2019 : 19 PIAL. Janvier 2020 : 3 PIAL.
Rentrée 2020 : 46 PIAL.

Deux PIAL renforcés, avec appui du secteur médico-social, seront mis en place à Bain de Bretagne et St Malo.

Un service départemental appelé « Pôle aides humaines »

est créé pour assurer l'organisation de gestion administrative et financière des AESH, (qui sont tous des agents publics) qui sera harmonisée au plan académique.

1. Tous les élèves qui ont un Droit ouvert à A.E.S.H. doivent avoir un P.P.S (Plan personnalisé de scolarisation) validé par la CDAPH.

2. Le cadre de travail de l'AESH sera ensuite défini, par écrit, avec les enseignants dans le

« **document de mise en œuvre du PPS** » prévu depuis 2016.

3. Les aménagements et adaptations pédagogiques élaborés par les enseignants et qui constituent le cadre de travail de l'AESH

seront listés et détaillés dans un « **Livret parcours inclusif** ».

4. Un entretien, en septembre où dès la notification reçue, organisé par le directeur d'école ou le chef d'établissement, informera la famille de ces éléments. Il réunit l'accompagnant, les représentants légaux de l'élève, et l'enseignant ou le professeur principal. Les établissements tiennent un registre de ces entretiens.
5. chaque réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) conduite par l'enseignant référent impérativement en présence des parents, sera l'objet d'une évaluation.

Une cellule d'appel à l'Inspection Académique 35 tél 02 99 25 35 36, du lundi au vendredi 9h/12h et 14h/17h destinée à répondre aux questions si le chef d'établissement ne peut répondre.



• BILLET D'HUMEUR D'UN REPRÉSENTANT ASSOCIATIF

Enfants sans AVS....

Fin mai, les CDA enfance augmentent, juin et fin juin : nous terminons à 18h30 18h45, des auditions supplémentaires, dédoublement, en juillet pareil. Malgré la tension et la fatigue les associations sont présentes jusqu'à la fin avec le Président : il faut ouvrir les Droits avant fin juillet pour que les enfants aient une aide humaine à l'école en septembre. Les enseignants référents ont un planning d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS), défini par l'Inspecteur d'académie (I.A) pour permettre toute modifications pour les jeunes déjà en situation de handicap.

Parce que c'est l'intérêt des familles, nous sommes là.

Mais en septembre, les parents nous contactent : **pas d'AVS pour leur enfant**. Pourtant ouverture des Droits en commission de juin ou début juillet. AVS première demande ou déjà présente mais augmentation des Droits. Des familles sont désespérées : la nouvelle Loi prévoit une lettre leur annonçant fin août le nom de l'AVS (comme nous en étions informés en CDA le 12 juillet : « accompagné par Mme... »). Mais l'enfant ne l'a pas. A l'heure du Service informatique harmonisé des notifications sont transmises par la MDPH à l'I.A. **par courrier**. Un ...certain temps après, elles parviennent à l'I.A....1 mois, 2 mois

Qui peut me répondre : **à quoi sert notre engagement et ces énormes CDA enfance pour que les Droits soient ouverts dans les temps et que l'enfant ait sa compensation ???**

Est-il normal qu'à l'heure des services informatiques, les décisions mettent un mois pour parvenir à leur destinataire ? On peut s'interroger sur l'utilité de l'engagement des représentants associatifs qui n'ont pas compté leur temps pour que les droits des enfants soient ouverts dans les temps et qu'ils bénéficient des moyens de compensation dès la rentrée, quand on voit un si piètre résultat.

Rentrée 2019 600 ouvertures de Droits (fin juin, juillet, août) sont parvenues à la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale) dans des délais qui n'ont pas permis l'affectation des AESH et que ce personnel est actuellement en recrutement.

A la rentrée 2018 : 680 enfants étaient sans accompagnement à l'école.

• AIDES TECHNIQUES

•• Où trouver des informations et des conseils sur les aides techniques ?

Comment utiliser au mieux une planche de transfert entre un lit et un fauteuil ? Quelles sont les solutions existantes pour faire une toilette sécurisée et confortable ? Où tester un modèle de loupe de lecture avant de choisir ? Autant de questions auxquelles les équipes des Centres d'Information et de Conseil en Aides Techniques (CICAT) peuvent répondre : elles informent, conseillent et orientent en toute neutralité et sans intérêt commercial, aussi bien les professionnels que les personnes en situation de handicap et leur entourage.

On en

dénombré aujourd'hui 21, répartis sur 20 départements.

Pour ce qui nous concerne, le CICAT le plus proche est basé à Lorient au rez-de-chaussée de la Maison de la Mutualité (14, rue Colbert - 02 97 21 20 20). Il s'agit du « CICAT-ALCAT 56 » qui est une équipe mobile composée d'une coordinatrice, d'un médecin de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR), d'ergothérapeutes, d'une assistante sociale et d'une secrétaire.

- ◆ le fabricant, le distributeur et son service après-vente, le rapport qualité prix du matériel....
- ◆ L'accessibilité : l'aménagement de l'habitat privé et des établissements recevant du public,
- ◆ L'aménagement de véhicule.

Le CICAT reçoit dans ses locaux (Lorient, Vannes ou Rennes).
 Plus d'information sur : <http://www.mutualite-francaise-finistere-morbihan.fr/Personnes-en-situation-de-handicap/Service-d-Accompagnement-et-Vie-Sociale-A-Domicile/CICAT-ALCAT-56-Centre-d-Information-et-de-Conseil-en-Aides-Techniques-Lorient>.



Ce service apporte ses compétences pour les domaines de :

- ◆ L'aide technique : type d'aide technique à préconiser,

•• AIDE À LA MOBILITÉ : « STAR ME GUIDE »

La STAR propose un accompagnement aux personnes en situation de handicap en difficulté pour utiliser seules le bus ou le métro.

Offert sur réservation, ce service (qui ne concerne pas les utilisateurs de Handistar) permet de bénéficier d'un accompagnement lors de l'utilisation des transports en commun. L'accompagnateur assiste le voyageur lors de sa montée et de sa descente du bus ou du métro, lors de l'achat de son titre de transport, du compostage du billet, de son installation dans le véhicule, de la réalisation des correspondances, etc.

Cette opération est pour l'instant expérimentale :



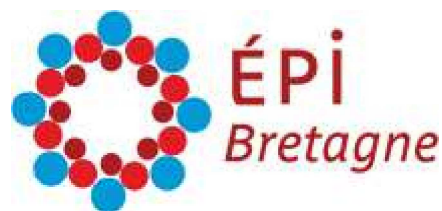
Pour tout renseignement contacter infostar au 09 70 821 800, puis tapez 3.



• NOUVELLES DE L'ASSOCIATION EPI BRETAGNE

Le 2ème habitat regroupé, à Rennes, de l'association « Epi Bretagne » (Épilepsie), en partenariat avec APF France Handicap, a été retenu par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Son ouverture est prévue en 2022. Une réunion d'informations sur ce futur habitat regroupé a été organisée le 21 septembre dernier dans les locaux du SAMSAH d'APF France Handicap.

L'association prépare également la **semaine de l'épilepsie** qui aura lieu en février prochain. Si vous souhaitez que des thèmes soient abordés en conférence ou si vous avez des suggestions pour d'autres événements durant cette semaine, vos idées sont les bienvenues, n'hésitez pas à les contacter : epi.cadre@gmail.com. L'association est également



présente sur Instagram (page « Epi Bretagne ») et sur Facebook "épi Bretagne" et retrouver toutes leurs actualités sur le site internet www.epibretagne.org.

• 4 MODULES DE FORMATIONS DES ACTEURS ASSOCIATIFS APF France handicap





Une stratégie ambitieuse d'accompagnement des acteurs associatifs se déploie sur l'ensemble des régions. Dans la continuité du projet associatif, il s'agit d'étayer le pouvoir d'agir des élus et militants de l'association en leur offrant la possibilité de se former.

Ce premier cycle de formation est composé de 4 modules fondamentaux à destination de tous les acteurs associatifs. Un « temps ressource » sera, ensuite, proposé aux élus (module 5).

A noter que chaque acteur s'inscrit à la formation qui l'intéresse et qu'il n'est évidemment pas contraint de les faire toutes s'il ne le souhaite pas ou ne le juge pas nécessaire.

4 journées de formation pour
impulser le mandat



 <p>Panorama Comprendre le fonctionnement pour s'engager dans une démarche commune</p>	 <p>Acteur Investir son rôle pour agir et décider avec les autres acteurs</p>
 <p>S'exprimer Prendre la parole pour Porter un message et convaincre</p>	 <p>Droit(s) devant Se saisir du plaidoyer pour Revendiquer et représenter l'association</p>

Le projet de formation s'adresse aux :

- Membres (élus et cooptés) des conseils APF de département et de région (élus et cooptés) des commissions et groupes nationaux
- Adhérents assurant des représentations
- Bénévoles engagés dans des missions techniques ou à responsabilités

Région	Module	Date	lieu
	Panorama - M1	27 septembre 2019	St Briec
	Acteurs - M2	17 octobre 2019	Rennes
	Acteurs - M2	7 novembre 2019	Brest
	Parler - M3	19-nov	Vannes
	Parler - M3	29 novembre 2019	St Briec
	Droits devants - M4	11-déc	Quimper
	Droits devants - M4	19 décembre 2019	Rennes

Autres modalités pratiques (horaires, inscription, coût,) :

Informations transmises en fur et à mesure des inscriptions

Pour s'inscrire : directement auprès de la délégation. 40 Rue Danton 35700 RENNES Tél: 02 99 84 26 66



Le Groupe Entraide Polio Ouest s'est réuni le 19 Juin au Centre de La Hublais à Cesson-Sevigné. Au programme de la journée des échanges autour des problématiques respiratoires liées à la poliomyélite avec l'intervention du Pr DESRUES du CHUR de Rennes, ainsi que des conseils sur la nutrition avec notamment des informations émanant de de la conférence de Mme Aliette Bourget-Massari – Diététicienne / Nutritionniste .

Écho de la 7ème rencontre interrégionale Poliomyélite d'hier et Complications d'aujourd'hui

Une journée riche en échanges et en partage.

Merci à tous les participants venus de tous les départements bretons ainsi que des régions Pays de Loire et Normandie.

Le compte-rendu de cette rencontre sera prochainement sur le site <https://apffrancehandicap35.org/epo-index.php>

Pour tous renseignements:



Monique 06 52 20 39 97
Daniel 07 82 35 17 51

• **HANDIDON : ÇA REPART !**

La 6ème édition de l'opération HANDIDON démarrera cette année le 15 octobre et se terminera le 15 décembre. Cette campagne nous permet de faire connaître les actions de notre association et de collecter des fonds pour financer nos actions de proximité.

Un fil rouge pour la rentrée : l'accessibilité, c'est l'affaire de tous !

Handidon 2019 met en lumière la création de lien social, la rupture de l'isolement étroitement liées à l'accessibilité. Nous avons tout particulièrement besoin de la mobilisation de tous : adhérents, bénévoles...

Des lots à gagner

Vous recevrez prochainement un carnet Handidon. Tentez votre chance à ce jeu loterie, parlez-en autour de vous, de

nombreux lots offerts par nos partenaires sont à gagner : une voiture Peugeot 208, des séjours de vacances, des séjours de 2 nuits dans un hôtel de luxe en France et de nombreux autres lots...

A quoi ça sert ?

Nous vous rappelons que l'argent collecté dans le département d'Ille-et-Vilaine contribuera au financement des activités de loisirs qui vous sont proposées, les actions liées à l'accessibilité pour tous, la formation des bénévoles, les

actions de sensibilisation à destination du grand public et de défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Appel à tous !

Nous comptons à nouveau sur vous pour nous aider à faire de cette opération un succès ! Catherine POULAIN se tient à votre disposition à la Délégation au 02.99.84.26.66 pour de plus amples renseignements. D'avance merci pour votre participation.



Assemblée départementale

Vendredi 18 Octobre 2019

Elle se tiendra à la salle Noroit du cercle Paul-Bert (près du stade rennais) de 9h30 à 16h45. Elle aura pour thème les services à la personne.



/ ACTIVITES

• ÇA S'EST PASSÉ À LA DELEGATION !

•• Bilan des braderies

Braderie du 30 juin 2019 à Rennes , 8770€ collectés

83 bénévoles ont assuré cette braderie dans la bonne humeur, un très bon esprit et une mobilisation efficace pour faire face aux nombreux imprévus.

Cette année, nous avons programmé une braderie supplémentaire en juin, Halle Martenot à Rennes. Malgré de nombreux aléas (manque de matériel, météo caniculaire...) et grâce, une fois de plus, à la mobilisation de nos 83 bénévoles, nous avons réalisé une bonne collecte. La volonté de mener à bien cette opération a donc permis un tel résultat. **Merci et bravo à tous les participants !**

Nous voulons tout particulièrement remercier les bénévoles qui ont participé à la manutention et ce, du vendredi matin au lundi soir, nous permettant ainsi d'acheminer le matériel prêté par les différentes structures : l'avenir de Rennes, la Peinière à Saint-Didier, l'association Jeanne-

d'Arc, le Foyer Guillaume d'Achon. Même si le montant est inférieur aux autres braderies organisées Halle Martenot, cela reste une braderie de plus de 7000 € nets qui reviennent à la Délégation pour mener des actions auprès des adhérents. C'est aussi la 1ère édition à cette période de l'année, les acheteurs doivent progressivement retenir la date.

Braderie du 4 août 2019 à Saint-Malo : 3628€ collectés

Le format de la braderie de Saint-Malo a été réduit cette année. Nous avons proposé uniquement 3 stands : rétro, livres et bijoux, et utilisé seulement 3 véhicules. Le résultat est très satisfaisant : **3628 €** au final. Nous tenons à souligner l'importance du soutien de nos bénévoles malgré le lever aux aurores, leur efficacité, l'implication des malouins pour la vente sur les stands. **Des résultats vraiment honorables pour seulement 3 stands. Un grand merci** à tous les

Calendrier 2019
des braderies APF France handicap
Des braderies à petits prix pour une grande cause

« Livres, vaisselle, cuirs, vêtements, jouets, tableaux, objets rétros, bijoux... »

Dimanche 10 Mars

Dimanche 30 Juin

Dimanche 20 Octobre

Halle Martenot - RENNES - 9h-18h

Samedi 25 Mai 2019

Place du Général de Gaulle - VITRÉ - 9h-18h

Dimanche 04 Aout 2019

Place Rocabey - SAINT-MALO - 9h-18h



APF France handicap
Délégation Ile-et-Vilaine
40 rue Danton, 35700 - RENNES
02 99 84 26 66

protagonistes pour le travail remarquable réalisé aussi bien le jour même qu'en amont pour la préparation. Un petit bémol cependant : nous avons manqué de bras pour l'installation des stands. Nous lançons donc un appel aux bonnes volontés résidant sur le secteur de Saint-Malo pour nous aider lors de la prochaine braderie (le 2 août 2020). N'hésitez pas à contacter la Délégation 02 99 84 26 66 pour plus d'informations.

Prochaine braderie
dimanche 20 octobre
2019, Halle Martenot
à Rennes,
de 9h00 à 18h00.
Venez nombreux !

•• Et si on en causait ? Nouvelles des cafés citoyens...

NOUVEAU !

La Délégation et la MJC l'Antipode de Cleunay vont, ensemble, organiser un café citoyen sur le thème du bénévolat :

« Être bénévole aujourd'hui : pourquoi ? Comment ? ».

Avec la participation de M. Mélou, président de France Bénévolat.

Quand ?

mercredi 20 novembre 2019, de 18h00 à 20h00

grand hall de la MJC l'Antipode (rue André Trabost à Rennes),

entrée libre.

Venez nombreux participer à cette rencontre autour d'un thème qui nous est proche : le bénévolat !

Informations complémentaires auprès de la Délégation :

Tél: 02 99 84 26 66.



/ ACTIVITES**• QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?****•• Le Groupe Initiatives et les Groupes Relais**

Le Groupe Initiatives très dynamique, composé d'environ 25 personnes, se réunit tous les mois dans une excellente ambiance. Les 4 Groupes Relais constitués, Fougères (10 participants), Redon (15 participants), Saint-Malo (20 participants) et Vitré/Châteaubourg (15 participants) se réunissent une fois par mois chacun en toute convivialité.

Le Groupe Initiatives et les Groupes Relais sont désormais associés pour une meilleure efficacité.

Caravane de l'accessibilité :

La caravane de l'accessibilité est terminée. En effet, toutes les communes du projet initial ont été visitées. Un bilan global sera réalisé en Groupe Initiatives et dans les Groupes Relais pour conclure cette démarche.

En septembre, le Groupe Initiatives accompagné des Groupes Relais va travailler sur la rédaction et la création d'un nouveau baromètre de l'accessibilité.

Journée de sensibilisations scolaires :

Un groupe de 3 personnes du Groupe Initiatives fait aujourd'hui partie du Copil (comité de pilotage) « Sensibilisations territoriales », conjointement avec des personnes du Morbihan. Ce Copil organisera le mardi 12

novembre prochain une rencontre annuelle pour toutes les personnes intervenantes dans les écoles ou autres. Chaque personne intéressée pour échanger autour des pratiques de sensibilisations pourra participer à cette journée. Une invitation sera prochainement adressée aux adhérents mais vous pouvez déjà vous informer sur cette rencontre auprès de la Délégation.

Réunion Bilan de l'année du 5 juillet dernier :

Une réunion pour faire le bilan de l'année 2018-2019 a été réalisée le 5 juillet dernier. Des personnes de chaque groupe relais étaient présentes, seul le groupe de Redon n'était pas représenté pour cause d'imprévu. Cette journée a permis aux groupes d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble. La réflexion commune s'est portée sur les réalisations de l'année et sur les perspectives de l'année qui s'ouvre. Un point important a aussi été abordé : comment attirer et « recruter » de nouvelles personnes dans les groupes.

Autant de points qui feront de cette année 2019-2020 une année très riche de projets.

**Calendrier des groupes****- Groupe Initiatives :**

Le mardi 3 septembre, le lundi 30 septembre et le mardi 5 novembre 2019 à 14h30 à la Délégation.

- Groupe Relais de Saint-Malo :

Le jeudi 12 septembre, le mardi 22 octobre et le jeudi 28 novembre à 14h Maison de la Famille de Saint-Malo.

- Groupe Relais Fougères/Romagné :

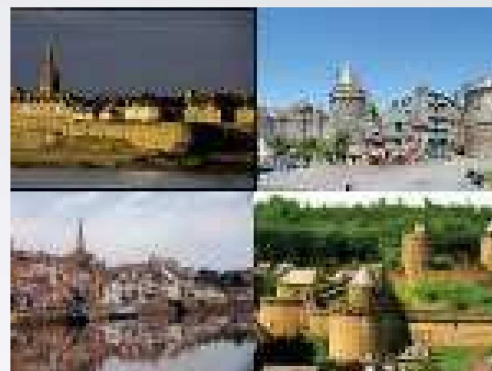
Le mardi 17 septembre, le lundi 21 octobre et le mardi 19 novembre à 14h30 Salle Saint-Martin à Romagné.

- Groupe Relais Vitré/Chateaubourg :

Le mercredi 25 septembre et le mercredi 13 novembre à 14h à la Maison pour tous de Chateaubourg.

- Groupe Relais Redon :

Le lundi 16 septembre à 14h aux APEA (Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie) de Redon.



Pour toutes les informations concernant le Groupe Initiatives ou les Groupes Relais, se référer à Mathieu Cailleau, chargé de mission à la Délégation.



DEMANDEZ LE PROGRAMME!



• **Quoi de neuf en cette rentrée ?**

• **Cela s'est passé en septembre :**

Outre la poursuite de tous les ateliers, des activités ponctuelles seront proposées en octobre :

- Le 9 octobre : sortie à Brocéliande avec pique-nique
- Le 15 octobre : journée découverte au reptilarium de Beauvoir
- Le 17 octobre : repas mensuel indien à la Délégation
- Le 25 octobre : soirée Mac Do et cinéma
- Le 26 octobre : match de foot au Roazhon Park

programme détaillé disponible à la Délégation.
Pour plus d'informations,
contacter Stéphanie au 02 99 84 26 66.

La musique était à l'honneur les 6 et 7 septembre pour **le festival « la Flume enchantée »** à Gévezé.

Certains ont pu prolonger l'été en participant à la **sortie barbecue au lac de Trémelin** le 9 septembre.

D'autres ont pu profiter d'un **baptême en ULM** près du Mont-Saint-Michel le 11 septembre ou s'initier à la **plongée à Saint-Malo** le 14 septembre.

Le 19 septembre, dans le cadre des sorties-découvertes, une **visite du cœur de Rennes** a été organisée.

Le 26 septembre, un **pique-nique à Laval** (en Mayenne) a été proposé pour saluer la fin de l'été.

Enfin, pour garder la forme, adhérents et bénévoles ont pu participer à **la Roazhon Run** le 29 septembre (course ou marche en fauteuil ou hippocampe).

Les 20,21,22 septembre a eu lieu la **Rencontre Jeunesse Agit' Actions à Amiens**

Lien : [Rencontre Jeunesse 2019](#)

• **Les ateliers : il y a de la place, inscrivez-vous !**

À la rentrée, tous les ateliers ont repris leurs activités. Tous les adhérents qui souhaitent continuer ces ateliers ou s'y inscrire, pas d'hésitation : Informez-vous et inscrivez-vous auprès de Stéphanie.

Voici la liste des ateliers mis en place à la Délégation :

- L'atelier pâtisserie, un mardi sur 2 ;
- Un atelier cuisine à Fougères, le 1er jeudi de chaque mois
- L'atelier peinture et arts plastiques, un vendredi sur 2 ;
- L'atelier relaxation, un vendredi sur 2 ;
- Un atelier qwan kido, un lundi sur 2 ;
- L'atelier chorale, tous les jeudis sauf vacances scolaires ;
- Les activités de sports et loisirs, tous les vendredis ;



Le Groupe Amitié

Le Groupe Amitié se retrouve tous les lundis après-midi (sauf fériés), autour de jeux de société, de 14h00 à 17h00, à la salle Ory située près du Foyer G. d'Achon.



Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66).

Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf-francehandicap35.org.

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.

• LES REPRÉSENTANTS APF FRANCE HANDICAP : MAIS QUI SONT-ILS ?

Nos adhérents, investis par le conseil APF de département d'une mission de représentant-e, défendent les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille au sein des différentes instances extérieures : communales, départementales, associatives, politiques... ils siègent dans ces instances à différents niveaux (conseil d'administration, comités, commissions, titulaire ou suppléant...) et selon une périodicité variable selon les instances. Au temps de réunions, se rajoutent les temps de préparation, de travail en amont et de rendre compte à la Délégation.

• MISSION DE L'ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP

REVENDIQUER ET REPRÉSENTER

Représenter, c'est quoi ?

⇒ Défendre nos droits, les intérêts des usagers le droit des personnes nos droits universels au nom de l'APF
 ⇒ Militer, revendiquer, parler et présenter l'APF France handicap porter et défendre les spécificités du handicap, Relayeur les besoins, porter Les objectifs de l'APF, faire entendre la VOIX de d'APF France handicap et ses POSITIONS.

Le représentant, qui est-il ?

C'est moi qui suis élu départemental ? Certes mais c'est aussi vous, qui êtes adhérent aux valeurs de l'association.
 APF France handicap est présent dans une vingtaine d'instances publiques ou associatives, du local au régional.
 Ces mandats permettent à des adhérents impliqués, mais ne souhaitant pas forcément avoir un mandat d'élus de participer activement à la représentation des personnes en situation de

handicap et de leurs proches.

Si vous êtes adhérent et que ce type de représentation vous intéresse, nous vous invitons à vous rapprocher de votre délégation.

Ci-après tableau des représentations politiques

- ◇ Niveau local
- ◆ Niveau départemental
- Niveau régional

Politique

- ◆ CDCA /conseil départemental Citoyenneté et autonomie
- ◆ Comex de la MDPH/Commission exécutive
- ◆ CDAPH de la MDPH/Commission des Droits et de l'autonomie des Personnes Handicapées

Accessibilité

- ◇ CCA-CIA/ commission communale ou intercommunale accessibilité
- ◆ CCDSA/Commission consultative départementale sécurité et accessibilité

Santé

- ◇ Comité local de santé
- ◇ GHT groupement hospitalier de territoire
- ◇ CU/ commission des usagers
- ◇ CS/Conseil de surveillance d'établissement de santé
- ◆ CTS/Conseil territorial de santé
- CRSA/Conférence régionale de santé et autonomie
- CSARS/Conseil de surveillance de l'ARS
- URAASS/Unions régionales des associations agréées des usagers du système de santé

Cohésion sociale et citoyenneté

- ◇ CCAS CIAS/Centre communal ou intercommunal d'action sociale
- ◇ Conseil citoyen
- ◇ Conseil de développement

Familles

- ◆ UDAF/ Union départementale des associations familiales
- URAF/ Union régionale des associations familiales

Loisirs, Tourisme

- ◆ CDAT/comité départemental du tourisme

Les autres collectifs

- ◆ France Bénévolat
- Comité d'entente
- URIOPS/Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires
- CREA/ Centre régional pour l'enfance inadaptée
- CESER/Conseil économique social et environnemental

• LES REPRÉSENTANTS APF FRANCE HANDICAP EN ILLE ET VILAINE

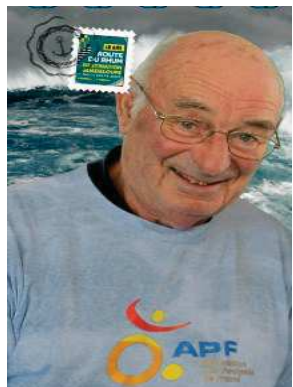
Les mandats de nos représentants étant limités dans le temps, les noms des représentants peuvent rapidement changer. Pour une mise à jour de ces données ou toutes informations complémentaires, merci de contacter la Délégation.

Aubry Patrick	EEAP Chartres de Bretagne ; Envie Autonomie 35(ressources T) ; Handicap Service 35 ; Collectif Handicap 35 ;
Baguelin Nelly	CIA Vitré ;
Baot Sandrine	CDCA Ille-et-Vilaine ; Collectif Handicap 35 ; MDPH/CDAPH ;
Berlan Monique	MDPH/CDAPH
Beaugendre Pierre	CDU Pôle Saint-Hélier ;
Boudan Jean-Pierre	CIA Saint-Malo agglomération ;
Brulais Céline	Collectif Handicap 35 ;
Cariou Yves Marie	CCAS Montfort-sur-Meu ;
Coquelin René	CCAS Chartres-de-Bretagne ; Tourisme et handicap (label) ;
Cottebrune-Desbat Cécile	CCA Rennes ;
Desroches Jannick	Commission consultative services publics locaux Fougères Agglo ;
Elhadi Sylviane	CCA Saint-Malo ;
Garnier Georges	CIA Val d'Ille Aubigné ;
Georgeault Marie Thérèse	CCAS Vitré ;
Guérin Albert	CDU Territoire Rance Émeraude ; CCA Combourg ;
Leblanc Chantal	CCAS Saint-Erblon ;
Lefaix René	CCDSA Ille-et-Vilaine ; Collectif Handicap 35 ; Tourisme et handicap (label) ;
Lemaître Jean-Claude	MDPH/CDAPH
Le Guern Geneviève	Tourisme et handicap (label)
Le Guern Louis	CCA Dinard ; CCA Pleurtuit ;
Le Houëzec Jean Yves	CVS du SAVS SAMSAH 35 ; MDPH/Comex et Fonds de Compensation.
Le Lann Nicolas	CCA Thorigné-Fouillard ;
Longuet Guillaume	CCA Redon ;
Maillet François	CCA Châteaubourg ;
Maruelle Philippe	CVS Foyer Guillaume d'Achon ; MDPH/CDAPH
Parey-Mans Brigitte	CVS APEA de Redon; Envie Autonomie 35 (ressources T) ; CVS IEM La Clarté Redon; MDPH/Comex ; MDPH/Fonds de Compensation
Rigault Stéphane	Foyer Castel hand Noyal Châtillon ; ADIPH 35 ; Collectif Handicap 35 Tourisme et handicap (label) ; URAASS Bretagne ;
Royer Pascal	ARS : conseil de surveillance et commission d'appel à projets ; Commission locale de transports publics ; CLIC Maia Haute Bretagne Appui Santé Fougères ; CLIC de l'Ille et l'Illet ; CET Marches de Bretagne ; CDU CH Fougères et CH Marches de Bretagne CDU La Maison Bleue de Fougères ; Collectif Handicap 35 GHT Bretagne et GHT Ille-et-Vilaine; URAASS Bretagne

• LES REPRÉSENTANTS APF FRANCE HANDICAP : MAIS QUI SONT-ILS ?

« Le représentant doit rendre compte de son action, de son mandat, à sa Délégation d'appartenance ; c'est une des conditions essentielles de la fonction de représentation. Il est en effet primordial pour APF France handicap de recueillir les conditions de déroulement de ce mandat de représentation afin de connaître et d'identifier les points de blocage, les éventuelles avancées et les possibles difficultés qu'a pu connaître le représentant. Cela peut également permettre au groupe de déterminer, le cas échéant, s'il y a lieu de produire une réaction collective par rapport à une instance, afin que le message développé par le représentant en soit renforcé. »

• LOUIS LE GUERN TÉMOIGNE DE SON ENGAGEMENT



Louis le Guern a un long passé de militantisme et de représentation pour APF France handicap. En 1983, alors qu'il était déjà membre du groupe de parents dans

les Côtes-d'Armor, il est devenu au sein de l'APF membre de la commission nationale Parents. Cette mission le conduisait à Paris au moins 3 fois par an. Des rencontres avec les parents furent également organisées au niveau national et, en son temps, au niveau départemental par la Délégation 22.

En 2005, il devient membre de la commission nationale politique de la famille qui succède à la commission nationale « parents ». Cette commission comprend 3 groupes : parents, jeunesse, personnes en situation de handicap. Louis siège à Paris 2 jours par mois. La commission travaille sur de nombreux sujets et notamment à l'élaboration du livret « Et après nous... », véritable guide pour les parents soucieux de l'avenir de leurs

enfants. Parallèlement, il participe à l'organisation, une fois par an, des journées nationales « Parents ». Des responsabilités nationales qui le font membre d'office du Conseil APF de Région. Il remplit ainsi deux mandats dans cette instance : Ses missions de représentation s'ajoutent aux 2 mandats d'élu exercés au sein du Conseil APF de Département et à son rôle toujours actif de référent du Groupe Relais de Saint-Malo. En 2000, Louis a également pris la présidence de « Bretagne Mieux Vivre », association réunissant l'APF, le STH (Service de Transport des personnes Handicapées) et des partenaires comme la CARSAT (gestionnaire des retraites), la caisse d'assurance-maladie, le Conseil Général (aujourd'hui Conseil Départemental) et la Ville de Rennes. Cette association proposait une banque de données sur le matériel et les aides techniques destinées aux personnes en situation de handicap. Une plate-forme de conseil, animé par un documentaliste, fut mise en place. Un salon fut même organisé. Avec les partenaires, il fallait négocier tous les ans pour obtenir des fonds de

fonctionnement pour l'association. La concurrence d'Internet en ce domaine a entraîné la dissolution de l'association par manque de subventions.

Cela n'a pas arrêté Louis dans son engagement militant de représentant d'APF France handicap. Depuis quelques années, il s'implique notamment dans 2 Commissions Communales d'Accessibilité (CCA) à Dinard et à Pleurtuit.

A Pleurtuit, il y a qu'une commission par an et le rôle des membres se limite à écouter la présentation des projets réalisés. Louis déplore qu'il n'y ait pas grand-chose à dire à ce sujet.

A Dinard, depuis l'arrivée d'une nouvelle municipalité il y a environ 2 ans, la commission se réunit tous les 3 mois et sollicite l'avis des représentants de tous les handicaps en amont des projets (notamment concernant la voirie). Cette commission est active : Louis a pu organiser un parcours accessibilité, le passage de la caravane accessibilité... Il a également des échanges réguliers avec les élus accessibilité, même en dehors des commissions.

• GENEVIÈVE LE GUERN

Représenter et défendre le droit aux loisirs des personnes en situation de handicap :

Geneviève Le Guern représente APF France handicap auprès de la commission régionale « Tourisme et Handicap ». Dans cette commission, elle évalue l'accessibilité, tous handicaps confondus, des établissements de tourisme : gîtes, campings, hôtels... Elle travaille en binôme avec la personne représentant les offices de tourisme. Ces évaluations sont faites à la demande de l'établissement dont le but est d'obtenir le label « Tourisme et Handicap ».

À LIRE,

A la recherche de Jack une histoire d'amour dans l'univers du handicap mental



Jack aime Rosie, mais... Rosie a bientôt 17 ans et aime Jack, un peu plus âgé qu'elle. Mais Rosie est trisomique alors que Jack ne maîtrise pas les accès de violence qui ravagent son cerveau. Depuis sa dernière colère au collège il est placé dans un centre et est éloigné de Rosie, à laquelle il n'a jamais fait de mal, ce qui l'a conduit à fuguer pour rejoindre celui dont son père veut la séparer.

Elle devra affronter la bêtise et la méchanceté mais rencontrera aussi des personnes bienveillantes. Cette histoire d'amour ancrée dans l'Angleterre d'aujourd'hui (les méchants sont tous étrangers) cible les adolescents mais s'adresse également aux adultes enfermés dans leurs préjugés. « À la recherche de Jack », par Mel Darbon, éditions Hélicon, 16 € en librairie.

Perfect World 9, la fin ?

Le 9e volume de la manga « Perfect World » de Rie Aruga a été publié. Tsugumi et Ayukawa se sont remis en couple et veulent vivre ensemble.



Mais le père de la jeune femme, rongé par un cancer, refuse qu'elle puisse vivre avec un homme parapalégique. Comment les deux jeunes gens vont-ils vaincre la volonté paternelle, réussiront-ils à se marier et mener leur vie ? A découvrir dans le dernier volume de la série. *Perfect World tome 9*, par Rie Aruga, éditions Akata, 6,99 € en librairie.

À VOIR SUR [France.tv slash](https://www.france.tv/slash/) jusqu'en septembre 2022

Tou.te.s les mêmes : différent.e.s, et alors ?



Montrer le quotidien de jeunes adultes handicapés. Discuter de la vie, sans tabou mais sans tout ramener au handicap ou à la maladie. Tel est le parti pris d'une série diffusée sur France.tv slash, qui présente ainsi une jolie galerie de portraits « Prenez-nous pour ce que l'on est, pas ce que l'on a ! » dit avec justesse l'une des interlocutrices de [Julien Ménielle](#), dans [la bande-annonce](#) que le vidéaste a consacré à [Tou.te.s les mêmes](#). [France.tv slash](#), le média numérique sur lequel est diffusé la série s'adresse aux jeunes adultes

LE COIN DES PETITES ANNONCES

🔗 **RECHERCHE** : Maman, handicapée par la maladie de Charcot, cherche à étoffer son équipe d'aides à domicile, du lundi au vendredi de 8h à 9h en binôme et le vendredi de 18h à 19h30. Vous êtes auxiliaire de vie, aide-soignante ou infirmière, vous avez une expérience de la prise en charge du handicap, vous cherchez un complément d'activité, vous avez bon caractère, de la bonne volonté et savez prendre des initiatives. Contactez-moi par SMS (0660646660). A bientôt peut-être. Aude Godin, Rennes – Volney.

🔗 **À VENDRE** : Peugeot Expert, 300 593 kms, voiture adaptée aux personnes en situation de handicap. Le contrôle technique sera fait à la vente. 2 200 € à débattre. Informations complémentaires au 06 42 73 32 63 ou au 02 99 98 30 25.

APPRENONS EN S'AMUSANT...

Que célèbre t-on à la Toussaint ?

Le 1er novembre n'est pas, comme on le pense couramment, le « Jour des Morts » mais une fête chrétienne, née au VIIème siècle pour commémorer le martyr de tous les Saints. Le « Jour des Morts » est le 2 novembre où l'Église honore les défunts mais on a coutume de fleurir les tombes la veille, à la Toussaint, jour devenu férié depuis longtemps. Honorer ses morts ne se vit pas de la même manière d'un pays à l'autre, parfois c'est de manière très joyeuse ! Au Mexique par exemple, des autels privés sont dédiés aux défunts et couverts d'offrandes diverses (objets, fleurs, nourriture), tradition qui perdure depuis environ 3 000 ans. Au Guatemala, les cimetières sont remplis de fleurs et d'autres décorations ; un traditionnel vol de cerfs-volants spectaculaires symbolise la communication avec la mort et la visite et le voyage des âmes dans la maison de leurs familles. En Bolivie, pour la Fête des Crânes, les familles apportent leurs propres crânes humains décorés pour l'occasion dans les cimetières pour un défilé à leur mémoire. A Haïti, ce sont les esprits de la mort qui sont fêtés début novembre lors des processions où l'on célèbre

notamment, avec des chants et des rituels, l'esprit du baron Samedi, chef et père de tous les fantômes de la mort. Ces jours-là, beaucoup se maquillent, portent un manteau noir, des lunettes noires et boivent du rhum. Au Pérou, les familles et les amis se retrouvent autour d'un repas traditionnel ou les plats préférés des défunts sont mis à l'honneur et parfois placés sur leurs tombes. Les rites sont accomplis par des chamans, des musiciens et des danseurs animent les cimetières. Aux Philippines, on visite, en famille, les tombes des proches. Celles-ci sont décorées de bougies et de fleurs. La fête est joyeuse, les



visiteurs passent souvent une nuit au cimetière dans des tentes.

Le saviez-vous ?

Le chrysanthème

Le chrysanthème, aussi appelé « marguerite des morts », est souvent associé à la Toussaint et au fleurissement des tombes. Étymologiquement, son nom pourtant signifie « fleur d'or » et il commence à redorer son blason : de plus en plus de villes fleurissent leurs parterres et balcons avec des variétés de chrysanthèmes multicolores rappelant toute la gamme des tons automnaux !

Vrai ou faux :

Rebus de l'automne

Ils sont très fréquentés à la



Solutions : Vrai : Le monarque, lui, avait droit à une chaise percée, mais les courtisans utilisaient les cheminées ou les recoins des salles. — Rebus : cimetières (scie, meuh, tiers)



La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton 35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter, notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité. Rejoignez notre famille de cœur !

Pour plus d'informations contactez la délégation 40, rue Danton à Rennes
Tél : 02 99 84 26 66
Ou Consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

En soutenant APF France handicap Vous permettez à des milliers de personnes De ne plus être seule face au handicap!

NUMEROS UTILES :

Faites valoir vos droits !

<http://vos-droits.apf.asso.fr/vos-droits-par-thematique.html>

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du **lundi** au **vendredi** de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Vous pouvez adhérer à l'APF et/ou vous abonner au magazine FAIRE FACE via notre site Internet apf.asso.fr

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans affranchir à : Association libre réponse n° 40381 - 94405 Croisy le Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation APF

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotisation familiale* : 2 personnes (40 €) 3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €) 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1^{re} cotisation gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin)

1^{re} cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec ce bulletin)

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de :

TOTAL de mon règlement :

M^{me} M. Nom.....

Prénom.....

N° Rue.....

CP Ville.....

E-mail.....

Ci-joint mon règlement par :

chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 75 64 25 23

En application de la loi du 4 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.

* anarthenant au même foyer fiscal

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2019